

SEANCE DU 05 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois d'avril, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI.

Présents : CAPINIELLI Marie-Josèphe, DELPOUX Jean-Louis, MARCHETTI François, MONTIROSSI William, MORETTI Jean-Baptiste, POLI Pierre, ROSSI François, SEITE Jean-Marie

Secrétaire de séance : MONTIROSSI William

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Considérant que M. SEITE Jean-Marie pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Pierre POLI, le Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. SEITE Jean-Marie pour le vote du compte administratif.

M. SEITE Jean-Marie expose le détail du compte administratif de l'exercice 2022.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5722-1 à L 5722-9,

VU les statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne,

VU la délibération relative à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2022,

CONSIDÉRANT que le compte administratif compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondants à chaque article budgétaire ;

CONSIDÉRANT que l'approbation du compte administratif 2022 permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions ;

CONSIDÉRANT les activités en 2022 du PETR du Pays de Balagne :

- la réalisation du SCOT de Balagne
- l'animation et la gestion du programme LEADER 2014-2020
- l'animation et la gestion du Contrat de Transition Écologique
- l'animation et la gestion du Contrat de relance et de Transition écologique

LE COMITE SYNDICAL, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT SE SOIT RETIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2022 présenté dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M14, et synthétisé ci-dessous, à savoir :

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 10		
Présents 8	Absents 2	Excusés 2
VOTE PUBLIC		
Pour 8	Contre 0	Abstentions 0

Délibération n°2023/010

Date de convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 11/04/2023

OBJET : Adoption du
compte administratif de
l'exercice 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20230405-2023-010-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Affichage : 11/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

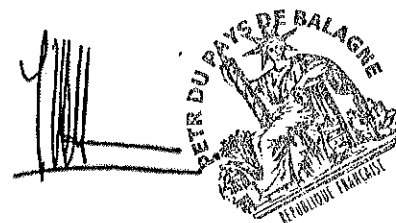


SITUATION FINANCIERE GENERALE				
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2022	Section de fonctionnement	393 762.51 €	368 951.98 €	- 24 810.53 €
	Section d'investissement	132 262.11 €	57 773.62 €	-74 488.49 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2021	Report en section de fonctionnement		54 857.92 €	54 857.92 €
	Report en section investissement (001)		359 365.97 €	359 365.97 €
TOTAL (réalisation + reports)		526 024.62 €	840 949.49 €	314 924.87 €
RESTES A REALISER À reporter en 2023	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	150 882.80 €	17 360.48 €	- 133 522.32 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	393 762.51 €	423 809.90 €	30 047.39 €
	Section d'investissement	283 144.91 €	434 500.07 €	151 355.16 €
	TOTAL CUMULE	676 907.42 €	858 309.97 €	181 402.55 €

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Monsieur Jean-Marie SEITE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20230405-2023-010-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Affichage : 11/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

